

**L'ALLIANCE PUBLIC-PRIVÉ POUR L'ENVIRONNEMENT  
(APPE),  
UNE INITIATIVE NOVATRICE POUR UN DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DE L'ENTREPRISE**

**Objectif,  
Structure,  
Motivation et Contribution  
La démarche d'inscription et d'adhésion  
Résultats attendus**

*Par Mr. Salem FEKIH,  
Représentant de l'UTICA à l' APPE  
Tunis le 29 Septembre 2009*

# Objectif

L'APPE est une **Initiative** du MEDD, MIEPME et UTICA, de convenir en décembre 2006 à l'instauration d'une **Alliance Public-Privé pour l'Environnement** .

## L'objectif:

Instaurer un processus de concertation public-privé en vue de rapprocher ces deux acteurs pour le développement **durable** du pays et la **pérennité** de l'entreprise.

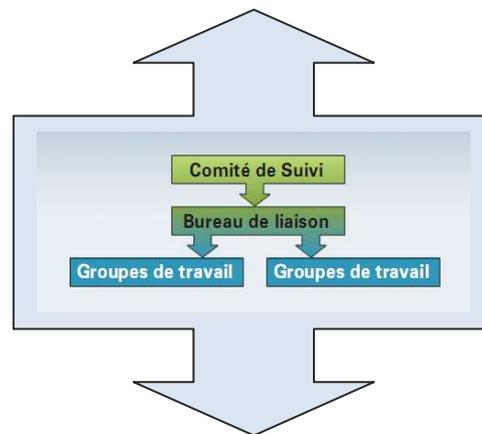
## Le concept de base

- Idée novatrice pour s'occuper des problèmes environnementaux et pour avancer plus rapidement
- Les tâches de la politique environnementale ne peuvent pas être résolues tout simplement par des lois et des réglementations
- Le principe de partenariat public-privé est une des solutions possibles
- Accord entre l'état et les entreprises privées pour réaliser des objectifs communs au delà la réglementation en vigueur

# Structure (concept)

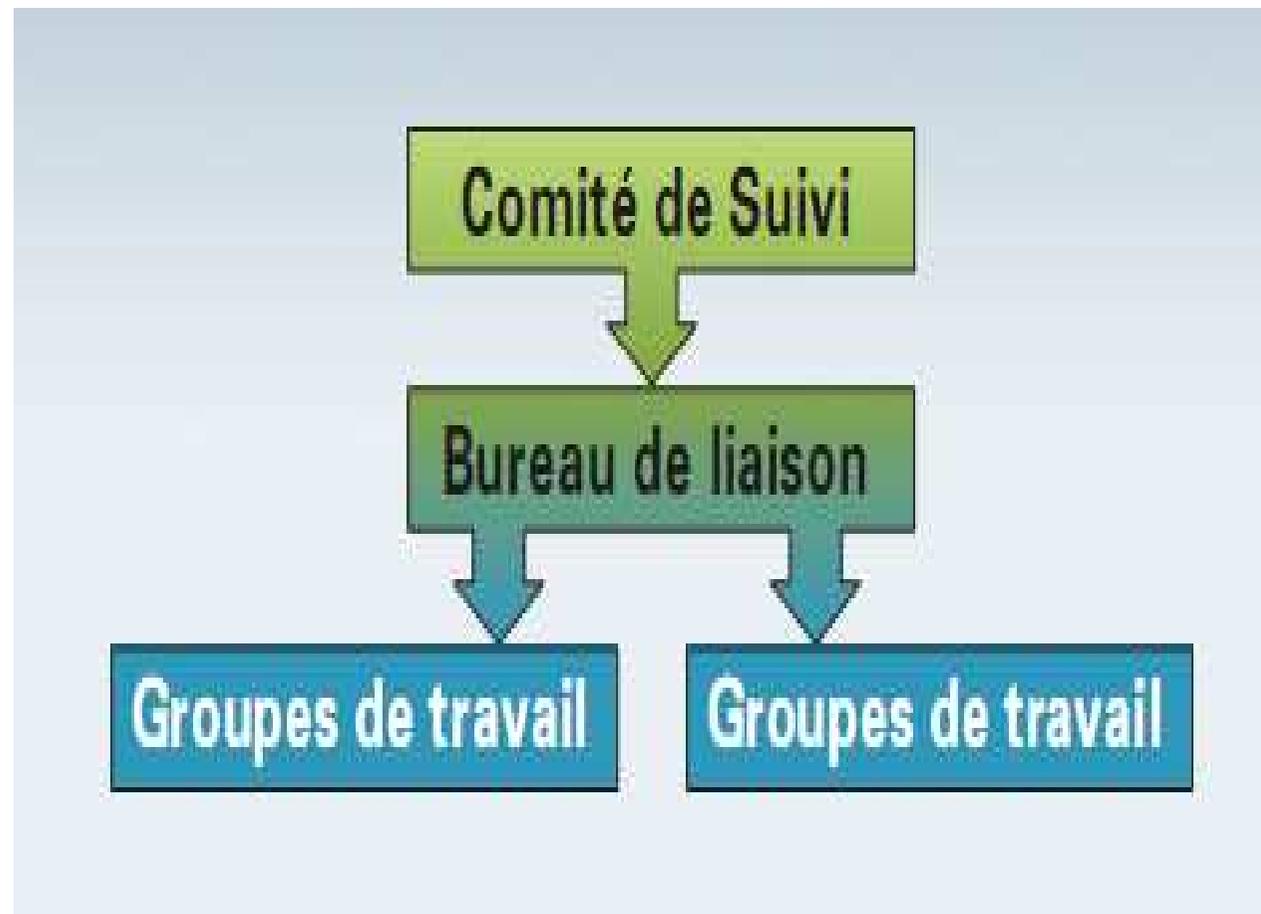
L'APPE fournit un cadre de concertation à part égale public-privé avec une structuration adaptée à sa finalité favorisant le dialogue public privé

MEDD ↔ MIEPME ↔ UTICA



ENTREPRISE

# Structure (composition)



# Structure (composition)

 <p><b>Cellule de décision de l'alliance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Créée article 6 convention d'alliance,</li> <li>. Composée des représentants des partenaires signataires :</li> </ul> <p><b>DGEQV MEDD, DGSi MIEPME, VP UTICA</b></p>
 <p>Coordination entre les différents partenaires et entreprises adhérentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Créé article 6 de la convention,</li> <li>. Constitué de représentants des 3 partenaires signataires et un représentant du CITET.</li> <li>. Siège: Bureaux du CITET</li> </ul>
 <p>Cadre de participation du secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Créés selon thèmes proposés par tout acteur et choisis et décidés par le comité de suivi.</li> <li>. Composés:</li> </ul> <p>des entreprises adhérentes des membres du bureau de liaison, des représentants de l'administration, des experts, et d'autres acteurs intéressés.</p>

# Structure (Comité de suivi)



- **Recommande les activités de l'APPE,**
- **Suit les travaux du bureau de liaison et des groupes de travail**
- **Approuve les résultats**
- **Intervient auprès des institutions publiques**
- **Remet les attestations d'adhésion.**

# Structure (Le Bureau de Liaison)



- Élabore de propositions au C S,
- Facilite et clarifie les questions et les problèmes exposés par les adhérents,
- Propose des thèmes, gère et accompagne les groupes de travail,
- Communique en interne et externe,
- Reçoit et évalue les demandes d'adhésion.

# Structure (Les Groupes de Travail)



Ce sont les forums de discussion public-privé pour:

- Étudier et discuter des thématiques liés à l'environnement
- Répondre à des questions et avoir des éclairages sur des problèmes exposés par l'administration, ou par les adhérents.
- Proposer des solutions ou des pistes d'amélioration,
- Diffuser des résultats concrets des débats au comité de suivi.

## Thèmes des Groupes de travail

- **GT1 : manuel de Management, (référentiel de travail)**
- **GT2 : étude « la promotion du management des zones industrielles en Tunisie, vision institutionnelle », mise à disposition au MIEPME en vue d'une révision du statut des GMG et à la GTZ pour la conception du nouveau projet ReCapZI**
- **GT3 : charte graphique, logo, dépliants, affiches, site web, plan de communication**
- **GT 4 : Concertation Public- Privé sur les exigences réglementaires environnementales : analyses des problématiques potentielles liées à la réglementation, au normatif, aux techniques de dépollution**
- **GT5 : Convention de partenariat entre le CITET et les Centres Techniques sectoriels : axes de coopération entre le CITET et les Centres techniques identifiés, texte de conventions et plan d'action commun ont été élaboré**

# Motivations (1)

## Entreprise

- Orienter vers la mise en conformité réglementaire
- Faciliter l'accès à l'information sur les exigences réglementaires nationales et internationales
- Inviter à mettre en place un système de management.
- Informer sur les incitations économiques (FODEC, FODEP, TFP,...)
- Avoir un éclairage sur les « pistes d'amélioration »
- Améliorer la communication externe à travers le logo de l'Alliance
- Autoriser l'utilisation du logo (identification): image positive de l'entreprise

# Motivations (2)

## Entreprise / Public

- Mettre en contact avec des organismes concernés (Ch. de Commerce Tuniso-étrangères, Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement REME, l'Union Maghrébine des Employeurs , ...)
- Motiver l'innovation et l'initiative du secteur privé et agir pour les valoriser
- Éclairer sur les arrangements à entreprendre sur des procédés administratifs (Rapprochement avec l'administration (APPE=facilitateur → simplification administrative)

# Motivations (3)

## Public/Public

- Identifier les aspects nécessitant davantage de coordination et de cohérence entre les départements publics
- Renforcer la position de l'Entreprise adhérente dans le montage et l'orientation des programmes gouvernementaux d'assistance et d'accompagnement dédiés aux entreprises.
- Établir une base de données caractérisant les entreprises pour optimiser les opportunités d'encadrement et de renforcement de leurs capacités et compétitivité.

# Contribution (Entreprise Adhérente)

- **Respect de la réglementation**  
ANPE, Direction sécurité- MIEPME, ONAS, ANGED, AFI,  
Municipalités, Ministère de la Santé publique, ...
- **Intérêts socio-économiques**  
Marchés nationaux et internationaux  
Amélioration de la compétitivité  
Amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail
- **Exigences des clients et Conformité aux Normes de Management**  
Système de Management Environnemental SME (ISO 14001),  
Système de Management intégré (QHSE), ...
- **Pression des citoyens, voisinage, ONG's, etc...**
- **Marketing/Image**

# [ Critères d'Adhésion <sup>(1)</sup> ]

---

## Éléments fondamentaux

- Attestation d'adhésion, délivrée sur demande écrite.
- Droit d'utiliser le logo (pour l'entreprise en général, mais pas pour faire la publicité d'un produit).
- L'adhésion est gratuite.

# Critères d'Adhésion (2)

## Critères d'adhésion :

- Entreprise implantée en Tunisie.
- Volontariat
- Engagement de se conformer à la réglementation nationale
- Intention d'implantation ou maintien d'un Système de Management Environnemental (SME)
  - ISO 14001
  - Système de Management Intégré (QHSE)
- Réalisation d'une expertise environnementale (GEP, DES/MNE, ou autres ...)
- Engagement dans une technologie propre ou dans un programme environnemental.
- Engagement de contribuer à la protection de l'environnement au-delà des exigences légales.

# Procédure d'inscription et de demande d'adhésion (1)

- L'entreprise envoie un courrier officiel de sa demande d'adhésion à l'APPE avec les justificatifs soit par la poste ou directement dans les locaux du Bureau de Liaison au siège de l'Alliance.
- Le Bureau de Liaison enregistre la demande d'inscription.

**La demande d'adhésion de l'entreprise, doit contenir:**

**Une description de l'entreprise.**

**Les acquis de l'entreprise au niveau environnemental**

**Les justificatifs correspondants**

**Les attentes/ Les éventuels engagements**

# Procédure d'inscription et de demande d'adhésion (2)



- Le Bureau de Liaison évalue selon les critères d'adhésion prédéfinis et décide de l'adhésion ; il y aura 2 types d'entreprises :  
Entreprise adhérente (publication, logo, attestation)  
Entreprise inscrite (liste interne).
- Le Bureau de Liaison communique par écrit la décision à l'entreprise demandeuse :

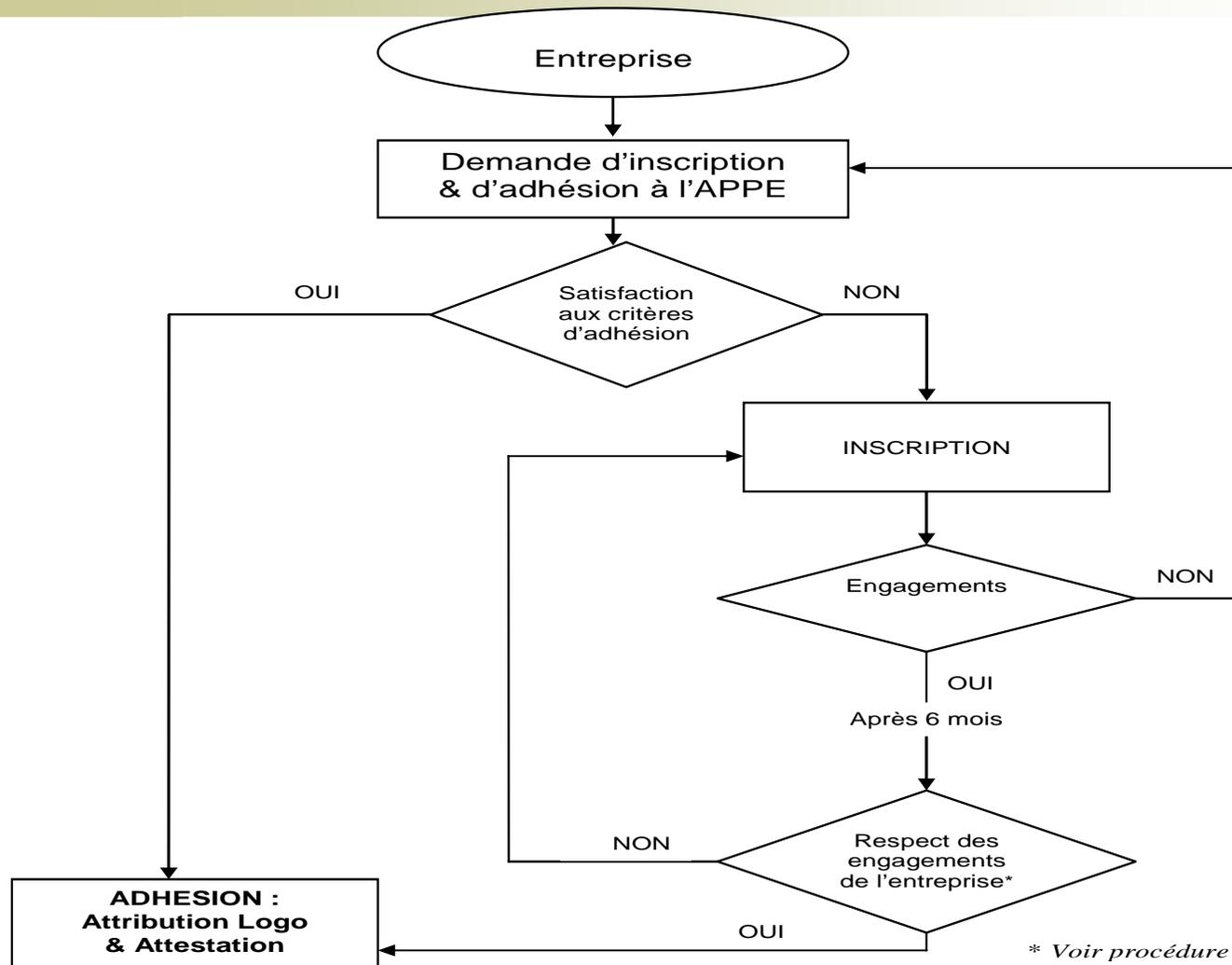
***Si les critères d'adhésion sont remplis d'entrée, le demandeur (entreprise) recevra son attestation d'adhésion et bénéficiera des différents avantages prescrits, notamment le logo de l'Alliance ainsi qu'une publication sur le portail web APPE.***

# **[ Procédure d'évaluation de l'engagement de l'entreprise ]**

---

- **Dans le cas où les critères d'adhésion ne sont pas remplis, une réévaluation, en cours de route (après 6 mois), des engagements de l'entreprise candidate sera d'usage et qui sera communiquée à l'entreprise; au cas où l'entreprise honore ses engagements, elle sera adhérente .**
- **Si, après 6 mois, ses engagements ne sont pas respectés, l'entreprise aura uniquement le « statut » d'inscrite. Elle pourrait reformuler ses engagements pour une future adhésion.**

# [ Logigramme ]



# Résultats attendus

**Une culture de préservation de l'environnement est ancrée au sein de l'entreprise, tout en améliorant sa compétitivité économique.**

**L'excellence environnementale est atteinte au-delà des exigences réglementaires.**

# ALLIANCE PP pour l'Environnement

=

## Gagnant- Gagnant

### Avantages pour l'Etat:

- Stimulation de la responsabilité individuelle
- Respect de la législation
- Protection de l'environnement au-delà du cadre réglementaire
- Réalisation plus rapide des objectifs en matière de protection de l'environnement
- Meilleure image de marque

### Avantages pour l'Entreprise:

- Augmentation durable de la valeur de l'entreprise
- Absence de problèmes avec les autorités et les voisins
- Compétitivité industrielle
- Avantages concurrentiel
- Meilleure image de marque

**Merci pour votre attention**

**Avec les compliments du Bureau  
de Liaison de l'**



**[www.appe-tunisie.org](http://www.appe-tunisie.org)**